

Secrétariat général du gouvernement

Païta, le **23 MAR 2020**

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales
Ridet : 120428.001

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

Lot n°37 du lotissement KSI – 98890 Païta
BP M2 – 98845 Nouméa cedex

Tél. : 24.37.45

Web : www.davar.gouv.nc – Mél : davar.sivap@gouv.nc

CS20-3320- 494

<p>Note aux usagers du Service d'inspection vétérinaire alimentaire et phytosanitaire</p>
--

Objet : Confinement suite au Coronavirus

Mesdames et Messieurs les usagers,
Mesdames et Messieurs les importateurs,
Mesdames et Messieurs les exportateurs,
Mesdames et Messieurs les déclarants en douane,

Nous vous informons de la fermeture de l'ensemble des bureaux du Sivap. Cette fermeture physique est effective jusqu'à nouvel ordre.

Les missions du Sivap sont actuellement priorisées et **il convient de privilégier les échanges par voie de courriel** :

- Pour les déclarations d'importation par voie maritime, de transmettre l'ensemble de la documentation sur la boîte mail suivante : davar.sivap-ivmp@gouv.nc
- Pour les déclarations d'importation par voie aérienne, les permis d'importation de végétaux et produits végétaux, de transmettre l'ensemble de la documentation sur la boîte mail suivante : davar.sivap-iva@gouv.nc
- Pour les autorisations administratives d'importation et d'exportation, de transmettre l'ensemble de la documentation sur les boîtes mail suivantes :
 - AAE Drèches de santal : davar.sivap-pv@gouv.nc
 - AAI Produits phytopharmaceutiques: davar.sivap-pv@gouv.nc

- AAI Médicaments vétérinaires : davar.sivap-sa@gouv.nc
- Exports de denrées alimentaires : davar.sivap-export@gouv.nc

- En raison de l'annulation de la grande majorité des vols, la délivrance des permis d'importation de carnivores domestiques, chiens et chats, est suspendue. Ces animaux ne seront donc plus acceptés en Nouvelle-Calédonie jusqu'à nouvel ordre. Seuls les permis d'importation d'animaux ne passant pas par la quarantaine (œufs à couver, oiseaux d'un jour, poissons, matériel génétique...) demandés par des importateurs réguliers, seront traités mais sans aucune garantie d'importation.
- La délivrance de certificats CITES est suspendue.
- Les contrôles frigorifiques (ATV) ne sont plus assurés jusqu'à nouvel ordre. Une prorogation des autorisations arrivant à échéance est donnée jusqu'à huit jours après la levée des mesures actuelles.

Vos interlocuteurs sont susceptibles d'être joignables aux numéros suivants, en fonction des priorités auxquelles ils font face :

- Fret maritime : 24 50 60
- Fret aérien : 35 11 94 / 35 12 69

Le SIVAP vous prie de l'excuser pour les désagréments occasionnés.

Le chef du service d'inspection
vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

Frédéric GIMAT

